



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 07 MARS 2018

Délibération N° 181 006

### TRANSACTION AVEC LA SCI PASTEUR – ESSEY-LES-NANCY KLEBER

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'établissement Public, modifié,

Vu le règlement intérieur institutionnel approuvé par délibération N° CA 15-015 du 23 juin 2015, notamment son article 16,

Vu le rapport du Directeur Général ci-annexé,

Vu le projet de transaction ci-annexée,

Sur proposition du Président,

- décide de faire usage de son droit d'évocation pour régler le dossier « SCI Pasteur » à Essey-lès-Nancy,
- autorise le Directeur Général à signer avec la SCI Pasteur une transaction d'un montant de 75 000 € HT (90 000 € TTC),
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

Vu et approuvé

Le 15 MARS 2018

Le Préfet de région

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires

Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY